Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260318-2026_03_43-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 17 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représenté : /

Absent : /

Secrétaire de séance M. ANDRE Yanick

Date d'envoi de la Convocation : 19 février 2026

DELIBERATION 2026-03-43 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : BUDGET PRIMITIF 2026
M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. le Maire présente tableau des investissements par opérations, suivant les devis reçus, planifiés par la commission plénière du 16 février 2026 et la commission du port du 24 février 2026 (annexe 2).

Vu la présentation budgétaire effectuée précédemment,
Monsieur Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 « Port de Plaisance ».

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 427 860.00€

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 932 291.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;
Vu la délibération n°2026-03-41 de ce jour approuvant le compte administratif 2025 du budget « Port de Plaisance »;
Vu la délibération n°2026-03-42 de ce jour approuvant l'affectation des résultats 2025 du budget « Port de Plaisance »;
Vu la commission du port du 24 février 2026,
Vu la commission plénière du 16 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260318-2026_03_43-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER le budget du « Port de Plaisance » comme présenté ci-dessus.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7.5%

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX (Côtes-d'Armor)